



## Commissions Jeunes

Réunion du 06 février 2020 - PV N°20

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### COMMISSION JEUNES A 11

**PRESENTS** : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

#### **EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 01/02/2020**

- Report des matchs non joués le 01/02/2020 au 21/03/2020

### COMMISSION FOOT EDUCATIF

**PRESENT** : M. THOMASSON Alain

**EXCUSE** : M. FAURE Daniel

- Gestion des feuilles de matchs U13 et U11